

## Qualité de la vie et Citoyenneté Janvier-Février 2020

### Edito

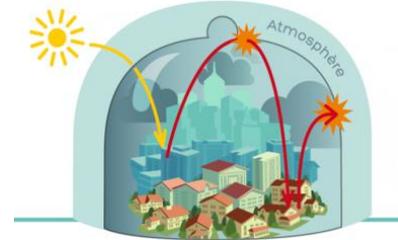
VAC est une association régulièrement déclarée depuis 48 ans et agissant pour promouvoir la qualité de la vie pour tous à Clamart et dans les communes voisines. Elle est particulièrement concernée par l'urbanisme et l'environnement. Elle est indépendante de toutes les familles politiques représentées sur notre territoire.

*En ce début d'année 2020 nous souhaitons à toutes nos lectrices et tous nos lecteurs ainsi qu'à leurs proches une excellente année.*

Les articles que nous proposons ci-après ont pour objectif essentiel d'ouvrir un espace de réflexion au profit de tout(e)s les lectrices et lecteurs dans cette période pré-électorale. Il est bien évident que VAC n'appelle pas à voter pour une quelconque des listes en présence.

### 2019 URGENCE ENVIRONNEMENTALE : quelles mesures s'imposent ?

Après avoir vécu l'année la plus chaude en 2019, et face aux incendies en Australie, les problèmes environnementaux n'ont plus rien d'abstrait ou d'éloigné dans notre quotidien. Ces problèmes demandent à être confrontés dans l'immédiat sur un plan international, national et local.



« Clamart Infos » de novembre titrait : « Coup de pouce pour la planète » et sous le titre *Clamart avance* :



Le nouveau composteur en bois du Territoire est présenté en détail aux lecteurs... Sans discuter de l'intérêt des composteurs pour les zones pavillonnaires, comment peut-on imaginer un tel décalage entre les mesures prises et la réalité ?

**Comment continuer à couler du béton pour plus de six mille nouveaux logements construits selon des normes anciennes** et à des prix atteignant plus de 6000 € du m<sup>2</sup>, hors de portée des plus de 4000 demandeurs de logements de la commune, et sans prévoir toutes les conséquences en matière d'équipements, de circulation, d'emplois, d'activités et de commerces<sup>1</sup>, etc...

**Comment multiplier les parkings en sous-sol alors que les sols sont particulièrement gorgés d'eau à Clamart ?** Et cela avec tous les risques que cela comporte y compris pour le voisinage (risques avérés dans le centre de la commune).



**Comment imaginer démolir un ensemble de 700 logements locatifs** de qualité récemment réhabilités, alors qu'une telle démolition va contribuer à son niveau à la détérioration climatique? Et cela sans parler du drame des habitants et du gaspillage de fonds publics: plus de 35 millions d'euros de réhabilitation achevée moins

de six ans avant la décision de démolition? Et pour quoi faire ? Pour remplacer ces logements par de nouveaux logements en accession à la propriété, afin d'y loger des populations plus fortunées que celles que l'on a prévu de faire partir ?

Depuis 2016 existe le plan révisé climat - air - énergie territorial (P.C.A.E.T.), renforçant le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, plan obligatoire pour toute intercommunalité.



**Comment établir un Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) sans aucune consultation ni information des populations concernées et des associations?** Où sont les articles de *Clamart Infos* à ce sujet ? Une enquête publique est semble-t-il prévue à la va-

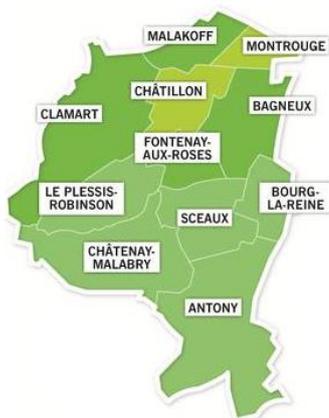


<sup>1</sup> Les emplois diminuent dans notre commune du fait des opérations immobilières et de la destruction de zones d'entreprises, et pour ce qui est des commerces, il suffit de circuler dans le centre ou Place Aimé Césaire, pour constater de visu ce qui se passe.

vite, comme à l'accoutumée, alors qu'il s'agit d'un **document programme et stratégique qui doit être largement accepté par les populations concernées afin qu'elles partagent les efforts qui devraient tous nous concerner.**

Même au congrès des maires de France tenu à Paris en novembre dernier, l'écologie s'est imposée comme un « thème incontournable ». L'un des maires déclarait à un journaliste lors de ce congrès : « *Il y a une demande des gens. Cela va de pair avec la demande de participation citoyenne. Mais le maire qui n'a rien fait avant et qui se réveille maintenant, il aura du mal à avoir une crédibilité* » (cité par « Le Monde » du 22 novembre).

La manière dont est traitée la question du **P.C.A.E.T** est révélatrice de la volonté de la majorité qui dirige notre Territoire, **car ce document doit être obligatoirement élaboré dans le cadre d'une réelle concertation par les territoires dès qu'ils dépassent 50.000 habitants. Or, aucune information n'est diffusée sur la politique de cet établissement public pourtant composé de représentants des conseils municipaux membres (11 communes couvrant tout le Sud de notre département).** Il faut aussi rappeler que ce Territoire auquel appartient Clamart, dénommé Vallée Sud Grand Paris (VSGP) est membre de la Métropole du « Grand Paris » qui est également un établissement public, composé des représentants des 12 Territoires, donc des représentants des conseils municipaux de l'ensemble des communes de cette métropole.



**Un problème ?** Oui, aucun de ces élus au second et troisième degré n'a fait l'objet d'un mandat électif spécifique (dispositif fixé par la loi « Notre » promulguée le 7 août 2015). Ils sont simplement élus dans leur commune propre. En outre, à titre d'exemple, la majorité de notre Territoire depuis la création de ces nouvelles institutions a décidé que le Territoire ne devrait pas empiéter sur les prérogatives des communes.

#### **Chaque maire reste maître chez lui.**

Cela s'est traduit par une charte qui dit en gros : **tu ne touches pas à ma commune et moi je te laisse tranquille dans la tienne** !! Cela est totalement absurde au regard des compétences des Territoires définies par la loi (notamment l'urbanisme et l'environnement). En effet, l'une des missions de ces Territoires n'est-elle pas de définir des politiques, des actions qui aient un caractère territorial et non un patchwork de politiques diverses ?

Pour cela il n'était pas nécessaire de créer des Territoires. On pourrait croire que les élus travaillent pour leur propre intérêt et que les citoyens se dé...brouillent. **Dans un tel contexte on peut comprendre que les pistes cyclables, lorsqu'il y en a, souvent ne se rejoignent jamais. Heureusement les rues et routes sont anciennes, cela nous permet au moins de nous déplacer d'une commune à l'autre ....!!**

Tout cela peut faire sourire mais les effets du dérèglement climatique ajoutés à la pollution ambiante dans notre région, aggravée par les démolitions inutiles (notamment du fait des particules fines (nanoparticules) de l'ozone, du dioxyde d'azote responsables de nombreuses morts prématurées, de maladies temporaires et définitives<sup>2</sup>) sont en grande partie les graves conséquences de l'incurie des pouvoirs publics.

**Il appartient dorénavant aux citoyen(nes) de prendre en main la défense de leur santé et de leur qualité de vie sur leur commune<sup>3</sup>, sur leur Territoire.** Quelle que sera la future équipe municipale élue pour gérer Clamart, elle devra prioritairement mettre en place dans la transparence et la co-construction des actions significatives pour répondre à ces deux objectifs.

Cela ne pourra se faire qu'à condition que les citoyen(nes) soient vigilant(e)s et agissent dans ce sens. On ne peut plus « faire confiance », la situation actuelle est éloquent ! S'il n'est pas dans nos missions d'appeler à voter pour telle ou telle équipe candidate aux prochaines élections, **il est de notre responsabilité d'appeler à la vigilance et au contrôle de l'activité de celles et ceux auxquels les citoyen(nes) vont confier pour six ans la gestion de leur commune et de leur Territoire.** Il n'est plus possible de fermer les yeux et de s'asseoir en attendant de constater les lacunes, voire plus, au terme de six années...

Il est aussi de notre responsabilité associative de proposer notre expérience, nos compétences (acquises depuis des décennies) à toutes celles et ceux qui veulent que leurs enfants puissent vivre en bonne santé et dans une qualité de vie satisfaisante. C'est déjà ce que nous essayons de faire. Nous avons bien l'intention de continuer dans cette voie et demandons aux Clamartois(es) de bien vouloir nous soutenir dans nos démarches.

<sup>2</sup> La justice administrative a reconnu en ce début janvier la responsabilité de l'Etat dans la mauvaise qualité de l'air dans la métropole lilloise et pour n'avoir pas pris de mesures de protection de l'atmosphère susceptibles de réduire le dépassement des valeurs limites de particules fines et de dioxyde d'azote. Cette décision vient s'ajouter à d'autres déjà prises précédemment dans les zones ciblées par l'Union Européenne.

<sup>3</sup> Les communes, les villes sont reconnues comme les unités territoriales susceptibles de contribuer au maximum à la réalisation des orientations proposées par l'Etat pour atteindre la neutralité carbone. 70% de l'empreinte carbone des ménages français provient des transports, du logement et de l'alimentation.

**6000 peut-être 7000 logements nouveaux** en incluant les diverses petites opérations immobilières dispersées dans les quartiers (achevés, en cours de construction ou programmés, avec permis approuvés)! Voilà un résultat qui dépasse ceux de nombreuses communes proches et pourtant le bétonnage avance à grands pas dans le 92 !



Ces immeubles qu'on appelait autrefois « de rapport » seront pour qui ? Assurément pas pour les 4000 demandeurs de logements de notre commune. Ils verront passer le « train » sans pouvoir y accéder...

Par contre ils seront toujours bons pour contribuer au renflouement des banques<sup>1</sup> lorsque la crise attendue surviendra après la surchauffe du crédit. Car tous ces logements sont acquis à crédit... Mais qu'importe, le monde du 31 décembre dernier ne titrait-il pas : « Année record pour les marchés financiers » ?

**Aujourd'hui le mot d'ordre est celui de Guizot<sup>2</sup>** « enrichissez-vous », mais sans le sens civique qu'il y mettait ! A ce propos le « Grand Paris » est véritablement le prétexte et le moteur de cette maxime dans son sens le plus étroit. Comme il se dit dans les cercles initiés, ce Grand Paris offre « **une fenêtre de tir à forte rentabilité** », il ne faut pas la manquer... quelles que soient les conséquences ! Et cela donne des idées à tous les apprentis-Haussmann<sup>3</sup>. Apprentis, car on oublie

souvent que ce baron-préfet avait complètement intégré son époque et son avenir à moyen terme. Il fit transformer Paris en s'appuyant sur toutes les découvertes du siècle et en particulier sur l'hygiénisme. **Aujourd'hui, l'hygiénisme consisterait à créer des conditions d'habitat et de vie permettant aux habitants d'affronter le moins mal possible les futures conditions climatiques qui apparaissent d'ores et déjà. Or, il n'en est rien, pire on se réfère à des normes de 2012 alors qu'on est en 2020 !**

A trop vouloir imiter le 19<sup>ème</sup> siècle on oublie que l'histoire ne se répète pas, au mieux elle rime<sup>4</sup>, au pire elle se mue en catastrophe...



**La catastrophe s'appelle réchauffement climatique dont la montée en puissance semble pour le moment inéluctable.** Et ici à Clamart, comme dans le département et dans une partie de notre région, nous y contribuons massivement : imperméabilisation des sols, épuisement des sables marins (un des composants essentiels du béton) indispensables au renouvellement de la faune marine, création d'îlots de chaleur, abattage d'arbres arrivés à maturité, réduction des forêts urbaines au profit d'infrastructures de transport pour toujours plus développer la circulation routière... Les Rastignac<sup>5</sup> d'aujourd'hui n'auront toutefois pas l'avenir radieux que fut celui du héros de Balzac, encore une fois nous ne sommes plus au 19<sup>ème</sup> siècle...



<sup>1</sup> Rappel de ce qui s'est passé après la crise financière de 2008...

<sup>2</sup> Ministre, il répondit à un député le 1<sup>er</sup> mars 1843 « Il y a eu un temps, temps glorieux parmi nous, où la conquête des droits sociaux et politiques a été la grande affaire de la nation ; la conquête des droits sociaux et politiques sur le pouvoir et sur les classes qui les possédaient seules. Cette affaire-là est faite... À présent, usez de ces droits, fondez votre gouvernement, affermissiez vos institutions, éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de notre France : voilà les vraies innovations ; voilà ce qui donnera satisfaction à cette ardeur de mouvement, à ce besoin de progrès qui caractérise cette nation... ».

<sup>3</sup> Baron Georges-Eugène Haussmann, célèbre Préfet de Napoléon III. Souhaitant améliorer la qualité de l'air à Paris il fit notamment aménager un square dans chacun des quatre-vingt quartiers de Paris ainsi que plusieurs grands parcs. Il transforma Paris par ses

nombreuses opérations immobilières toutes semblables sur le modèle de l'immeuble de rapport. Cela fut aussi une première grande étape de la « gentrification » de Paris qui s'est étendue aujourd'hui à l'ensemble de la MGP. Haussmann aurait écrit à Napoléon III qu'il faut « accepter dans une juste mesure la cherté des loyers et des vivres... comme un auxiliaire utile pour défendre Paris contre l'invasion des ouvriers de la province. ». A cette époque on n'hésitait pas à parler clair au lieu de citer la prétendue « mixité sociale », expression lancée à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle pour embrouiller l'opinion publique et continuer à écarter les populations modestes des centres de la métropole...

<sup>4</sup> Expression attribuée à Mark Twain.

<sup>5</sup> Personnage de Balzac traversant la Comédie Humaine ; jeune ambitieux voyant Paris du haut du Père Lachaise, il s'écria « A nous deux maintenant », (dans Le Père Goriot).

## La forêt, Peau de Chagrin !

### Certains disent que l'enfouissement des lignes aériennes THT permettra de reboiser 6 ha de forêt et certains le croient.

C'est une information étonnante, car depuis les abattages réalisés en 2010 par RTE pour assurer l'accès sous les lignes en cas de besoin de maintenance et sécuriser l'approvisionnement en courant électrique, la nature a agi et si les arbres qui ont repoussé n'ont pas encore leur maturité, il n'est pas nécessaire de « reboiser », mais de laisser l'ONF gérer ces parcelles de la forêt domaniale.



Vue depuis la Rue du Parc (Origine Google Map 09/2017)



Photo prise avant les terrassements (05/2019)

### En revanche, l'enfouissement de 2 des 5 lignes le long du Chemin du Vieux Cimetière de l'avenue Trébignaud jusqu'au poste Hunebelle a nécessité du déboisement avant les terrassements pour la pose des conduites :

Ces conduites en béton - 1 mètre de largeur et 2 mètres de profondeur environ – vont artificialiser environ **2 000 m<sup>2</sup> de forêt EBC (Espace Boisé Classé)**. Le Chemin du vieux cimetière, entre son intersection avec l'avenue Trébignaud et son arrivée au Poste Hunebelle, mesure environ 1800 mètres.

De plus, aucun arbre ne pourra être accepté à moins de 3 mètres de la conduite pour que ses racines ne puissent l'endommager (Règles RTE).

Enfin, les terrassements réalisés pour les travaux ont été comblés par des déblais argileux et la couche initiale de terre végétale n'a pas été remplacée en surface. Espérons qu'il y sera remédié pour qu'à minima de l'herbe puisse pousser.



Réalisation des conduits (11/2019)

 **Nous avons besoin de votre appui, votre adhésion à l'association est la garantie de notre indépendance !**

Adhésion     Renouvellement

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Bât : \_\_\_\_\_ Escalier : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Cotisation pour l'année 20 \_\_\_\_\_ :**

**-Minimum : 10 €, si vous le pouvez, versez 15 € ou plus, par virement : CCP la Source 3343471 Y  
ou par chèque à l'ordre de : Vivre à Clamart**

**A retourner à : VIVRE A CLAMART, 10 rue Fauveau – 92140 Clamart**

#### **Participation à la vie de l'association :**

- J'aimerais participer à la vie de l'association.
- J'aimerais participer à l'information des habitants de mon quartier.
- Je suis à votre disposition pour la distribution de courrier et de tracts.
- Je désire faire partie du prochain conseil d'administration

